

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 27 juin 2024

Séance du 27 juin 2024
Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 96

Présents à la séance : 58
Votants : 71

Date de la convocation :
14 juin 2024
Date de l'affichage :
28 juin 2024

Objet de la délibération

**Admission en non-
valeur et créances
éteintes.**

L'an deux mille vingt- quatre, et le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BEY Sandra, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DIMBERTON Marie, DUROUX Nadine, FRAPPET Martine, GRAPIN Annick, GUIGON Martine, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, PUGEAUT Angéline, THEVENET Catherine, VINCEROT Béatrice, MM BARBOTTE Alain, BERNARD Eric, BESSON Stéphane, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BORNEL Daniel, BRAUD Benjamin, CABUT Jérôme, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DAVID Frédéric, DONGUY Roger, FARIA Xavier, FATET Alain, FONFREIDE Serge, GALOPIN Christophe, GELOT Jacques, GROS Stéphane, GUICHARD Christian, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MARICHY Patrick, MASSOT Denis, MERLIN Denis, PERNIN Philippe, PERRET Michel, PIRAT Daniel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TREFFOT Claude, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BLANCHARD Karine (POULARD Magalie), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), FAUVEY Audrey (JAILLET Françoise), GROSS Stéphanie (DUROUX Nadine), MALOIS Jessica (COLIN Christelle), TISSERAND Patricia (CHASSERY Robert), MM CAMUS Denis (MOREL Martine), DE VECCHI Eric (JAEGER Claire), FERRIER Antoine (PUGEAUT Angéline), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), MOREY Pascal (GALOPIN Christophe), VADOT Anthony (BORNEL Daniel), VICCHIO Stéphane (THEVENET Catherine).

Excusés non représentés : Mmes DEJEAN-AGRON Marie, RODOT Nelly, MM BENARD Théo, DUBOIS Claude, GONTCHARENKO Alain, MALIN Jacky, PILLON Christophe, TABOURET Christophe.

Absents : Mmes BOISSOT Agnès, DA SILVA Mariana, GAUTHIER Sophie, GUILLOT Jennifer, MALAISE Laure, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, BEY Pascal, CAUZARD Philippe, COLIN Jean-François, COLIN David, FERRE Jérémy, GAUTHIER Bernard, MORAND Johan, REBOULET Jean Michel, VIVANT Jérôme, WITMANS Matthijs.

⊙⊙⊙⊙

Suite aux relances réalisées par le trésor public concernant certaines factures impayées de 2017 à 2023 il s'avère qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas recouvrables. Aussi est-il nécessaire d'admettre ces créances en créances éteintes et en non-valeur afin d'apurer les comptes du SIREN et du SPANC, les sommes correspondantes étant prévues au budget.

SIREN :

Non valeurs TTC : 32 304.16 €

Créances éteintes TTC : 4 397.56 €

SPANC :

Non valeurs TTC : 1 922,71 €

Créances éteintes TTC : 0 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver les admissions en non-valeur et créances éteintes telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré le 27 juin 2024

Pour extrait conforme
Le Président,
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 28 juin 2024

Publié, affiché, notifié le 28 juin 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200075307-20240627-2024_06_02_